



## Manifeste FDMF\*

### Préambule

La Fédération **Dyspraxique Mais Fantastique** milite pour une communication large sur le handicap en général, sur la dyspraxie et les troubles dys associés (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, dysphasie, TDA/H) en particulier, de façon à assurer la diffusion des éléments de connaissance sur la dyspraxie et troubles associés auprès de la population mais également des organismes et institutions en charge de l'Éducation, de l'Emploi et de la Formation.

**Sans communication large et accessible**, les retards de détection et de prise en charge, le déni du handicap invisible, l'handiphobie ne font qu'**aggraver la situation de handicap**.

Cette communication doit porter sur l'ensemble des thématiques de ce manifeste.

### Accès à la santé

FDMF milite pour que tous les dys puissent accéder à un **parcours de diagnostic précoce** et une **offre de soins spécifiques**, sur l'ensemble du territoire français sans distinction de ressources ou de milieux sociaux.

Cela passe notamment par l'engagement de l'Etat dans le développement :

- de centres pluridisciplinaires

- de SESSAD DYS
- de formations initiale et continue du corps médical et paramédical exerçant dans le public, au sein de l'Education nationale ou en libéral.

Cela passe également par la **prise en charge globale du parcours diagnostique et notamment de l'ergothérapie et de la psychomotricité** par la Sécurité Sociale.

FDMF exige que ces parcours diagnostics soient **ouverts aux adultes dys** et connus des médecins du travail et des cellules handicap des universités et des entreprises.

Le diagnostic doit être fait de façon rigoureuse. Une fois posé, aucune administration ne doit être en mesure de redemander de nouveaux bilans pour des questions administratives, afin d'éviter l'engorgement des professionnels médicaux et des frais supplémentaires aux familles, en général non remboursés par les demandeurs de tels bilans. **Les troubles dys peuvent se compenser**, notamment grâce aux prises en charge, **mais ne se soignent pas**.

## Enfance et scolarisation

FDMF demande le développement des services (haltes garderies, crèches) et la **formation des professionnels de l'animation et des aides humaines sur le temps périscolaire**.

Concernant la scolarisation, FDMF agit pour que tous les enfants porteurs de handicaps soient **scolarisés, à l'école ordinaire avec ou sans aide humaine, conformément à la loi et aux choix parentaux** en relation avec les besoins effectifs des enfants.

FDMF souhaite que tout soit mis en œuvre pour qu'une collaboration constructive entre les établissements scolaires, les soignants et les familles soit effective. L'objectif doit être de co-construire un **parcours de formation continu et cohérent**. Cela passe par la **mise en place effective et réelle des Projets Personnalisés de Scolarisation** par les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** sur tout **l'ensemble du territoire national**.

Elle exige que les **Assistants de Vie Scolaire soient formés au handicap**, en amont de leur prise de poste, rémunérées de façon décente et intégrées au personnel de l'Education Nationale dans le cadre de contrat de longue durée.

FDMF exige également que les **enseignants et les personnels des écoles soient OBLIGATOIREMENT formés** à l'accueil d'enfants porteurs de handicap au titre de la formation initiale et / ou continue.

FDMF demande qu'un **volet handicap soit systématiquement intégré dans les projets d'établissement**, de façon à favoriser l'inclusion scolaire des enfants en mettant en œuvre des dispositions collectives et pérennes afin d'anticiper des demandes actuellement portées par des individus et traités au cas par cas (ex : livres audios, devoirs systématiquement inscrits sur l'Environnement Numérique de Travail, mise à disposition de supports numériques, ...)

FDMF souhaite également la possibilité, pour chaque famille qui en fait la demande, de **l'instruction en famille** pour pallier les graves retards dans la prise en compte des besoins spécifiques des élèves dys. Les contrôles

réglementaires assortis doivent prendre en compte le handicap de l'enfant et ses besoins spécifiques et respecter les diagnostics et choix parentaux.

FDMF demande que l'**Etat mette à disposition gratuitement des cours par correspondance adaptés aux dys**, sur tous les niveaux de la scolarité, accessibles à des enfants scolarisés ou non, reconnus MDPH ou non.

## Compensation et égalité sur le territoire

FDMF réaffirme que la **compensation du handicap doit être réalisée conformément aux dispositions de la loi de 2005** et que son financement doit être assuré en conséquence.

Elle exige que, **sur tout le territoire**, les MDPH, conformément aux textes en vigueur :

- examinent tout dossier déposé par les familles **dans les conditions et délais prévus par la loi** ;
- proposent un Projet Personnalisé de Scolarisation aux familles, qui soit **réellement basé sur les particularités** de chaque enfant
- se prononcent, tel que prévu par le législateur, sur les **demandes de dispenses et les orientations scolaires décrites dans les projets de vie**.

**Elle ne peut accepter de dispositions visant à faire porter aux familles les obligations de l'Etat en matière de compensation du handicap** (achat de matériel, prises en charge financière par les familles).

Toute mesure d'économie faite sur les enfants porteurs de handicap hypothèque gravement leur réussite et leur participation pleine et entière à la vie en société.

FDMF recommande en outre de repenser le système de notification MDPH afin de préserver les familles d'un rythme infernal de démarches administratives stressantes,, coûteuses et incertaines, faites au détriment du soutien à la personne porteuse de handicap sur le champ médical et scolaire. Elle propose une **notification par cycle scolaire et intégrant systématiquement les modalités d'examen transcrites dans le PPS, qui sont actuellement portés par l'Education Nationale, non compétente en matière de handicap(s).**

## Accessibilité

FDMF exige la **poursuite des actions en faveur de l'exception du droit d'auteur** pour les personnes dys, empêchées de lire.

Cela passe par la mise à disposition de **supports pédagogiques adaptés** par les éditeurs scolaires ou non.

Cette accessibilité doit être possible **également dans les études post-bac, dans les organismes de formation**, dans les médiathèques, etc.

Les **documents administratifs** (dossier MDPH, impôts, contrat de location, etc.) doivent pouvoir être accessibles aux dys et à tout handicap afin de favoriser l'autonomie.

## Loisirs, culture, sport

FDMF milite pour que les dys puissent accéder à ces activités importantes que ce sont les loisirs, la culture et le sport afin de développer leur autonomie et leur vie sociale (accès aux pratiques et aux équipements ouverts à tous).

FDMF demande aussi que les **animateurs et les médiateurs culturels soient formés** sur les outils nécessaires à l'accessibilité des personnes dys.

## Insertion professionnelle et formation continue

FDMF souhaite que les **médecins du travail soient mieux formés aux handicaps**, en particulier aux troubles dys de façon à pouvoir accompagner les dys dans le milieu professionnel.

FDMF milite pour des **partenariats Etat/Entreprises/Associations Dys** permettant de construire des dispositifs de continuité dans le suivi des personnes de leur scolarité à l'insertion professionnelle, ainsi que pour une meilleure orientation de la personne dys.

FDMF propose la mise en place de foyers collectifs permettant aux jeunes dys de faire l'apprentissage de l'autonomie dans un cadre accompagné (présence d'un ergothérapeute, assistant social, etc.).

## Aidants familiaux

Comme d'autres associations handicap, FDMF demande la **création d'un statut de l'aidant familial** qui lui accorderait :

- la **reconnaissance**, sans condition de ressources, de ses droits sociaux dont le prive la cessation totale ou partielle, voire souvent définitive, d'une activité professionnelle ;
- des possibilités de formation adaptée à l'accompagnement d'une personne handicapée ;
- la **validation des acquis de son expérience** ;
- un **soutien psychologique, matériel** (portage de repas à domicile, aide aux devoirs,...) et des périodes de répit si nécessaire ;
- des aménagements d'horaires si nécessaire et plus généralement des dispositions permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

## Bénévolat et reconnaissance d'expertise

FDMF et tous ses bénévoles militent pour la **création d'un statut de bénévole qui reconnaisse pleinement leur apport à la cohésion sociale de notre pays et les économies réalisées par l'État grâce à leur engagement.**

La Fédération souhaite que des **dispositifs de formation des bénévoles** soient encouragés par les employeurs et les administrations de façon à permettre aux associations de jouer pleinement leurs rôles.

**L'expertise acquise lors des nombreuses années de bénévolat** doit pouvoir donner des équivalences pour intégrer/obtenir des formations diplômantes reconnues par l'Etat.

Elle souhaite également que soit reconnue leurs expertises en matière de handicap et à ce titre, pouvoir **être conviés à tout projet que l'Etat initierait sur la thématique du handicap.**

Pour l'ensemble de ses membres, bénévoles et sympathisants  
Le Conseil d'Administration de la **Fédération Dyspraxique Mais Fantastique**

La Colle sur Loup, le 6 juin 2017

**\*document adapté à la lecture par des dyspraxiques avec ou sans troubles associés**